



Face aux députés vendredi dernier dans le cadre de la séance plénière consacrée aux questions orales, le Premier ministre, chef du gouvernement a indiqué devant la représentation nationale que le chef de l'Etat a transmis le dossier de la gestion des fonds covid-19 aux instances judiciaires.

Le Premier ministre, Joseph Dion Ngute, était à l'Assemblée nationale vendredi dernier. Il est allé répondre aux préoccupations de la représentation nationale. Depuis la publication du rapport d'audit sur la gestion des fonds covid par la Chambre des comptes, le 16 novembre 2021, c'était le silence radio. Pourtant, ce document de 171 établissait les responsabilités des uns et des autres pour ce qui de la gestion des fonds covid-19. L'honorable Engelbert Essomba Bengono voulait donc savoir le niveau de mise en œuvre, par le gouvernement, des recommandations de la chambre des Comptes sur la gestion de ces fonds.

101 milliards étaient mobilisés lors de l'exercice 2021 pour faire face à cette maladie dont 41 milliards pour les vaccins. Pour l'exercice 2022, la loi de finance a prévu 50 milliards ; une baisse drastique.

Selon le Premier ministre, plusieurs actions ont été menées afin de rendre effectives les recommandations de la chambre des comptes. Le ministère des Finances a procédé à

l'élaboration d'un tableau de trésorerie du fonds spécial et à l'alimentation du compte numéro 470552 destiné à recevoir les ressources du fonds. Au niveau administratif, on enregistre : la mise en place d'une application informatique centrale intégrée de production et d'analyse des données statistiques sur l'évolution de la pandémie, l'élaboration d'une procédure de validation des données connectées sur l'évolution de la pandémie par les acteurs de la pyramide sanitaire ou encore la production quotidienne sur la durée du séjour des patients à l'hôpital et le flux de prise en charge des malades sur une période donnée.

Sur le plan judiciaire, le Premier ministre, Joseph Dion Ngute, s'est voulu concis dans sa réponse. Le chef du gouvernement a indiqué devant la représentation nationale que : « Je voudrai faire observer que le chef de l'Etat a transmis ce dossier aux instances judiciaires ». Le coronavirus continue de faire parler de lui tant au niveau national qu'international. Le respect des mesures barrières reste de mise. 101 milliards étaient mobilisés lors de l'exercice 2021 pour faire face à cette maladie dont 41 milliards pour les vaccins. Pour l'exercice 2022, la loi de finance a prévu 50 milliards ; une baisse drastique.

Le Jour
